

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

Annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(Dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à Peypin, le vingt et un mars deux-mille vingt-six.

Le maire
(ou son remplaçant),

*Le conseiller municipal
le plus âgé,*

Les assesseurs,

Le secrétaire,